



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 DE PROLONGATION
AU MARCHÉ DE FOURNITURES DE BUREAU ET
DE BIBLIOTHÈQUES, DE PAPIER
D'IMPRESSION ET PRODUITS IMPRIMÉS - LOT 4
PRODUITS IMPRIMÉS (ENVELOPPES, PAPIER-
EN-TÊTE, CARTES DE VISITE) PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ COMPAGNIE EUROPÉENNE DE
PAPETERIE**

**DÉCISION N° DM-21-406
EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU la décision n°AU-18-391 en date du 17 décembre 2018 décidant de signer le marché de fournitures de bureau et de bibliothèques, de papier d'impression et produits imprimés - lot 4 Produits imprimés (enveloppes, papier-en-tête, cartes de visite) ;

CONSIDÉRANT que le marché arrive à échéance le 20 décembre 2021 et qu'au regard des moyens techniques et humains pouvant être mis en œuvre actuellement ainsi que des délais de procédure nécessaires, un nouveau marché ne pourra être notifié avant l'échéance du précédent marché ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de prolonger de 6 mois le marché actuel pour que le service public puisse continuer à fonctionner normalement ;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des matières premières à laquelle n'a pas échappé l'industrie papetière ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE sise Espace Gutenberg 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE et représentée par Nicolas BAUDART en qualité de directeur général commercial, l'avenant n°1 de prolongation au marché de fournitures de bureau et de bibliothèques, de papier d'impression et produits imprimés – lot 4 Produits imprimés (enveloppes, papier-en-tête, cartes de visite) incluant le bordereau des prix unitaires révisé.

Le montant de l'avenant n°1 de prolongation s'élève à 7 500 euros HT (9 000 euros TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211119-lmc1H9025H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/11/2021
Date de Publication : 19/11/2021